

Témoignage : "Pour les femmes rurales, la terre, c'est la vie"

Les femmes d'Afrique sont rarement propriétaires de terres ou de forêts dont elles sont pourtant les principales utilisatrices pour nourrir leurs familles et leurs communautés. Un paradoxe qui pèse lourd dans le développement des pays et sur la protection des arbres assure Cécile Ndjebet, présidente du Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaires des forêts (REFACOF) présent dans 14 pays.

Syfia Grands Lacs (SGL) : Pourquoi faire accéder les femmes à la propriété foncière est-ce aussi important ?

Cécile Ndjebet : Dans la plupart de nos pays, le pourcentage de femmes est plus élevé en terme démographique. Elles sont aussi plus nombreuses dans l'agriculture et à utiliser des produits forestiers non ligneux tels que les fruits, l'huile, le miel, les produits de la pharmacopée etc. Priver la femme de tout ça, c'est priver le pays d'au moins la moitié de ses ressources. Et le pays qui prend cette option ne fait que s'enfoncer dans la misère, dans la pauvreté, dans les conflits et dans le sous-développement ! Exclure la femme, c'est exposer toute l'économie d'un pays. Et les expériences ont montré que les entreprises forestières communautaires féminines sont les plus durables et les mieux gérées. Elles doivent avoir leur place dans l'économie des pays.

SGL : Quelles sont les conséquences du difficile accès des femmes à ces ressources ?

C.N : Comment les femmes vont-elles continuer à produire pour nourrir la société et leurs familles si les terres sont des biens qui peuvent leur échapper à tout moment ? Cette insécurité de la tenure de ces capitaux que sont la terre et la forêt rend la femme vulnérable, sa famille et la société car elle nourrit tout le monde. Comme on dit l'eau c'est la vie, la terre aussi pour la femme rurale, c'est la vie, c'est ça sa raison d'être. Elles ne peuvent pas améliorer leurs productions agricoles de façon durable si elles sont exclues de ces ressources. L'expérience a montré que l'homme coupe l'arbre pour le vendre mais que la femme va le conserver pendant les décennies car elle en tire des fruits, des produits de beauté ou de pharmacopée. Ainsi l'exclure de la gestion des forêts renforce leur destruction.

SGL : Pourquoi les femmes n'accèdent-elles pas à ces ressources ?

C.N : La femme a un accès très limité à la terre et aux ressources forestières car culturellement elle n'a pas droit à l'héritage. Et c'est là que se pose le problème de la propriété. Et elles n'ont pas non plus un libre accès aux autres produits forestiers comme le bois qui est une importante source de revenus. .

Le REFACOF a mené des études pour comprendre l'origine du problème. Il faut rentrer dans la tradition et regarder comment fonctionnent nos coutumes. Dans la plupart des pays africains, les terres et forêts appartiennent à l'Etat, cela devrait sécuriser tout le monde.

Cependant l'homme qui contrôle ces forêts limite à son tour la femme car traditionnellement elle n'a pas droit de propriété. Et les politiques actuelles de gestion des

forêts ne sont pas de nature à leur ouvrir cette possibilité d'en devenir propriétaires. Cela les empêche de développer des actions durables dans la forêt.

SGL : Selon vous que faudrait-il faire pour changer la situation ?

C.N. : Dans les 14 pays africains, dont le Rwanda, le Burundi et la RD Congo, où le REFACOF travaille, nous demandons aux Etats de respecter ce qu'ils ont signé dans les conventions régionales existantes afin de permettre à la femme d'avoir les mêmes droits que l'homme à la propriété.

Je ne manquerai pas de dire qu'il faut aussi que les Etats révisent leurs textes surtout dans les pays où les forêts appartiennent à l'Etat afin de permettre à tous les citoyens, y compris les femmes, de rentabiliser ces espaces et de réduire les effets du changement climatique liés à la destruction des forêts. Il faut aussi que les Ong sensibilisent les femmes africaines au contenu de ces textes afin qu'elles revendiquent leurs droits. Le REFACOF ainsi que d'autres organisations de la société civile doivent continuer à faire le plaidoyer auprès des Etats afin de les rétablir les femmes dans ces droits.

Solange Ayanone pour Syfia Grands Lacs